

[Text]

Le sénateur Beaudoin: C'est marqué sur le camion «explosifs»?

Mme Fortin: Ça devrait l'être. Si ce n'est pas marqué, c'est probablement une violation au règlement.

Le sénateur Beaudoin: Et si l'inspecteur dit: J'ai de bonnes raisons de croire que l'on n'a pas pris les bons moyens pour protéger le public. . . c'est marqué «explosifs», et s'il croit vraiment que c'est très dangereux, il peut arrêter le camion.

Mme Fortin: S'il le croit.

Le sénateur Beaudoin: S'il le croit. En anglais, c'est «reasonable motives».

Senator Austin: Reasonable grounds.

Senator Beaudoin: "Reasonable grounds." This is what is usually provided for in the criminal law sections. But the problem is, now that we have the Charter, do we need a previous warrant from the court? I guess not, because explosives are, as we say, so explosive that we do not have the time to see a judge. But is there a case on this?

Mme Fortin: Il y a l'affaire Wholesale Travel qui a été décidée par la Cour suprême du Canada à la majorité en 1992, je crois. Je regrette, je n'ai pas la citation. . .

Le sénateur Beaudoin: Quelle est la cause?

Mme Fortin: L'affaire Wholesale Travel.

Le sénateur Beaudoin: Wholesale Travel. Qu'est-ce qu'ils ont dit?

Mme Fortin: C'est une décision sur laquelle la cour était assez partagée. Il y a une dissidence assez forte de la part de madame L'Heureux-Dubé qui, elle, adoptait plutôt la position américaine en matière d'industrie réglementée vis-à-vis de l'industrie non réglementée. La majorité de la cour a décidé que non, et elle en est venue à la décision qu'il n'y avait pas de violation de la Charte des articles 7 et 11, je crois, dans le contexte de cette. . .

Le sénateur Beudoin: Majorité?

Mme Fortin: Ça, c'est la dissidence. Dans la cas de la majorité, la majorité a décidé non, il y a eu une violation de la Charte. Je pense que dans cette situation-là, c'était de l'article 7 ou de l'article 11. Mais par contre, la cour a déterminé qu'il s'agissait d'une industrie réglementée où il n'y avait pas d'expectative de vie privée où le bien public l'emportait sur le droit de l'individu et que par conséquent, c'était une violation justifiée en vertu du test de l'article 1 de la Charte.

Le sénateur Beaudoin: C'était justifié sous l'article 1?

Mme Fortin: Oui.

Le sénateur Beaudoin: Parce qu'il n'y avait pas de violation de la vie privée, c'est ça?

[Traduction]

Senator Beaudoin: The truck is marked "explosives"?

Ms. Fortin: It should be. If it is not marked, it is probably in violation of the regulations.

Senator Beaudoin: And if the inspector says: I have good reason to believe that the proper steps have not been taken to protect the public. . . it is marked "explosives", and if he really thinks it is very dangerous, he can stop the truck.

Ms. Fortin: If he thinks he should.

Senator Beaudoin: If he thinks he should. In English, it says "reasonable motives".

Senator Austin: "Reasonable grounds."

Le sénateur Beaudoin: «Reasonable grounds». C'est généralement l'expression qui figure dans les articles du droit pénal. Le problème est alors de savoir si nous avons besoin désormais de demander au préalable un mandat au tribunal, puisque nous avons la Charte. Je crois que non puisqu'on peut dire qu'avec les explosifs la situation est susceptible d'évoluer si vite qu'on n'a pas le temps d'aller voir le juge. Est-ce qu'il y a toutefois de la jurisprudence à cet effet?

Ms. Fortin: There was the Wholesale Travel case that was decided by the Supreme Court of Canada in the majority in 1992, I think. I am sorry that I do not have the reference. . .

Senator Beaudoin: What case?

Ms. Fortin: The Wholesale Travel case.

Senator Beaudoin: Wholesale Travel. What did they say?

Ms. Fortin: It was a decision on which the court was divided. Judge L'Heureux-Dubé strongly dissented; she took up the American position regarding a regulated industry as opposed to an unregulated industry. A majority of judges differed with her; she came to the decision that sections 7 and 11 of the Charter were not violated in the context of this. . .

Senator Beaudoin: Majority?

Ms. Fortin: That was the dissident view. The majority of judges held the opposite, that the Charter was violated. I think in that case it was section 7 or section 11. However, the court determined that it was a regulated industry where privacy was not involved and where the public good took precedence over individual rights and that consequently the violation was justified under the test of section 1 of the Charter.

Senator Beaudoin: It was justified under section 1?

Ms. Fortin: Yes.

Senator Beaudoin: Because privacy was not violated, is that correct?